

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération CCAS 2025/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CCAS
Séance du 02 avril 2025

Date de la convocation : 27 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 6

POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : BUDGET 2025 CCAS

L'an deux mil vingt cinq et le deux avril à dix-huit heures, la commission administrative de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : B. DEL ROX - C GALONNIER - S JEUNET - I. SILHOL - P. SOULAIROL - M SAUVAIRE

ABSENTS excusés : M. HUGOL - F CHABAUD - E. SOULAIROL

Exposé :

La commission administrative doit se prononcer sur le vote du budget 2025 annexe du CCAS. Celui-ci s'établit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		810.70		
Vote	9 110.70	8 300.00		
Reste à réaliser				
Total	9 110.70	9 110.70		

Décision :

La commission administrative,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le budget annexe du CCAS 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 10/04/2025
034-213401979-20250410-DE_2025_03CCAS-BF

